

Décision n° D2023_153

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

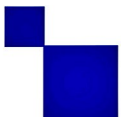
Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 7 septembre 2023,

Vu le lot 3 du marché n°20209300000015 notifié le 30 mars 2020 au titulaire Le Petit Gourmet Traiteur,

décide

- D'APPROUVER l'avenant n°1, dont le projet est ci-annexé, au marché n°20209300000015 Prestations de service de réception Lot 3 Gamme classique, conclu avec Le Petit Gourmet Traiteur, ayant pour objet d'augmenter de 10 % le montant



Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20231005-D2023_153-AR



maximum du marché, initialement de 585 000 euros HT soit 702 000 euros TTC, et désormais de 643 500 euros HT soit 772 200 euros TTC ;

- DE SIGNER ledit avenant n°1 au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20231005-D2023_153-AR